



BAN PUBLIC
**L'Actualité des Agents de
Statut Public**

Les Elu-es SNU LR vous informent...

**Enfin, du nouveau pour les Agents Publics
Formateurs Occasionnels !!!**

Lors de la dernière réunion de Commission Paritaire Nationale Formation, la Direction Générale a déclaré qu'elle allait appliquer aux Agents Publics la même prime que celle versée aux Collègues de Droit Privé lorsqu'ils interviennent en tant que Formateurs Occasionnels. Une revendication portée par le **SNU** depuis la création de Pôle Emploi et enfin obtenue. La DG a acté ce changement par la Décision DG N°101 du 15.09.2015 avec effet rétroactif au 01.01.2015.

Des évolutions positives du Statut Public sont possibles, cette avancée en est la preuve !!!

Vos Elu-es SNU continueront de se mobiliser !!!

Primes ZUS et QPV : des décisions en cours...

Lors de la réunion des Délégués du Personnel du Jeudi 10 Septembre 2015, le **SNU** LR a reposé la question des primes ZUS pour les Collègues de Droit Public en attente de décision (Carcassonne, Nîmes St Césaire, Béziers Capiscol...). La Direction nous a alors informés que, les ZUS n'existant plus depuis le 1^{er} janvier 2015, elles sont désormais remplacées par les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), et que de ce fait tout est gelé au niveau national !?!

La nouvelle prime QPV qui devrait remplacer la prime ZUS nécessite des décrets en cours d'élaboration auprès des ministères.

En attendant, les Agents Publics qui bénéficient d'une prime ZUS, la conservent, mais en l'absence de texte, aucune nouvelle prime ne peut être délivrée.

**Vos Elu-es SNU LR resteront mobilisés sur tous les champs pour faire
respecter les droits des Agents Publics et les faire progresser chaque fois
que cela sera possible !!!**

Montpellier, le lundi 5 Octobre 2015

Avec le SNU, faites respecter vos droits !!!